

DEVANT L'ÉVIDENCE, LE CONSEIL ADOPTE UN BUDGET RESPONSABLE

Beauharnois, le 6 décembre 2018 – Confronté à une situation financière précaire, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois s'est résigné à adopter une hausse des taxes municipales. Pour en venir à cette conclusion, les élus ont analysé les états financiers des dernières années pour rapidement se rendre compte que les finances n'étaient pas aussi florissantes qu'a laissé croire l'administration précédente.

UNE AUGMENTATION MOYENNE DE 1,1% PAR ANNÉE

Les diminutions successives des taxes des dernières années ont été néfastes pour les finances de la Ville. Le taux proposé pour l'année 2019 se rapproche de celui de 2013, avant les diminutions instaurées. En 2013, le taux de taxation était de 0,92677 \$ du 100 \$ d'évaluation alors qu'en 2019 il sera de 0,8335 \$.

Ainsi, le compte de taxes d'une habitation moyenne en 2013 (valeur de 195 681 \$) s'élevait à 2 327 \$ alors qu'en 2019, le compte de taxes de cette même maison (valeur de 224 750 \$) sera de 2 482 \$. Cet écart de 155 \$ correspond à une augmentation moyenne des taxes annuelles de 1,1 % pour la période de 2013 à 2019, soit 26 \$ par année.

UN CORRECTIF BUDGÉTAIRE PÉNIBLE, MAIS INÉVITABLE

Depuis plusieurs années, l'administration municipale équilibrait son budget d'exploitation en projetant des revenus fictifs en vente de terrain. Pour l'année financière 2018, c'est 6,7 millions de dollars qui avaient été projetés afin d'assumer les dépenses d'exploitation prévue au budget.

De plus, au cours des 5 dernières années, les revenus ont été insuffisants pour couvrir les charges régulières de la Ville, tels que les salaires, l'électricité, etc. Le conseil n'a donc pas eu d'autres choix que de combler le manque à gagner par une augmentation substantielle des taxes et de couper dans les dépenses. En effet, la rationalisation des dépenses a mené l'administration à abolir 18 postes, entraînant le licenciement de 8 employés à la fin janvier: « Les décisions prises dans le passé ont mené la Ville à faire ce choix déplorable. Devant les faits indiscutables qui nous ont été présentés, le conseil s'est résigné à annoncer cette hausse des taxes municipales et a dû prendre des décisions difficiles afin d'arriver à un équilibre budgétaire » a tenu à mentionner M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois.

RÉACTION À LA LETTRE DU COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ MUNICIPALE ET AUX ENQUÊTES

Lors de la dernière assemblée publique, M. Jacques Malenfant, directeur général par intérim de la Ville de Beauharnois, a communiqué le contenu d'une lettre provenant du commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes. L'information contenue dans cette lettre confirmait, selon toute probabilité, que certains gestes posés par l'administration précédente sont incorrects : « La lettre du commissaire mentionne notamment que des irrégularités ont été commises sur la comptabilisation des produits obtenus pour l'aliénation de terrains dans le parc industriel », a mentionné M. Malenfant. La lettre en question *invite la Ville à consulter ses conseillers juridiques et ses comptables afin de déterminer les correctifs à mettre en œuvre pour se conformer à ses obligations légales.* « J'espère que les citoyens comprendront l'importance des mesures prises jusqu'à maintenant », a ajouté le directeur général par intérim.

----- 30 -----

Source :

Stéphanie Leduc Joseph

Conseillère aux communications, Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 267

stephanie.leduc@ville.beauharnois.qc.ca